

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

MERCREDI 21 MAI 2014 à 20 HEURES 30

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE LA CONVOCATION : 15 MAI 2014

DATE D’AFFICHAGE : 15 MAI 2014

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la séance du 23 avril 2014

1/ DESIGNATION DE DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES D’ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

- SYNDICAT MIXTE POUR L’ETUDE ET LA PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT

2/ COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATION COMPOSITION SUITE A DEMISSION

3/ TARIFICATION DES PRESTATIONS PERISCOLAIRES POUR L’ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

- RESTAURANT SCOLAIRE

- CLAE

- Service Jeunes

- Accueil de Loisirs A.L.S.H.)

4/ BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°1

5/ PERSONNEL COMMUNAL (crèche municipale) – REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL D’UN AGENT

6/ ASSOCIATIONS DU COMITE DES FETES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

7/ TRAVAUX S.D.E.H.G. – PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE DE L’ABRIBUS DU COLLEGE

ETAIENT PRESENTS : M. Jacques SEBI, Mme Josette AGROS, M. Christian FONTA, Mme Florence LAFOREST, M. Serge PALUSTRAN, Mlle Nathalie GARCIA, M. Joël LARROQUE, Mme Nathalie SERRE, M. Serge CANDELA, Mme Annie ALGRANTI, M. Raoul PICCIN, Mme Danielle LOUBRIS, M. Nicolas CHABBAL, Mme Sophie CANCEL, M. Jérôme GREPINET, M. Laurent DURAND, Mme Sylvie RICHE, M. Cyriaque DUPOIRIEUX, Mme Valérie VILLEVAL, M. Jacques BELLONE, Mme Stéphanie ORTIAL, M. Régis BOUYER, M. Jean Paul DOUTRELOUX, Mme Virginie RICARD, M. Maxime ARCAL, Mme Fanny LABARDE,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Marie Thérèse FAURE (procuration à Mr FONTA)

ETAIENT ABSENTS : NEANT

Ont été désignées secrétaire de séance : Mmes LAFOREST et Mr DOUTRELOUX

LE QUORUM EST CONSTATE ET LA SEANCE OUVERTE

Approbation du compte rendu de la séance du 23 avril 2014 - Mr le Maire demande s’il y a des observations sur le fond ou modifications à apporter. Le compte rendu est adopté à l’unanimité

1/ DESIGNATION DE DELEGUES AUPRES D'ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

RAPPORTEUR: MR LE MAIRE

SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - A la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, il appartient aux communes de procéder à l'élection de leur représentant au sein des organismes auxquelles elles adhèrent. Il y a donc lieu de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant au Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement.

Monsieur le Maire fait appel à candidature

DELEGUE: Mme RICARD Mme SERRE

SUPPLEANT: Mr DOUTRELOUX Mr CANDELA

Résultat du vote :

Mme RICARD 4 voix - Mme SERRE 23 voix

Mr DOUTRELOUX 4 voix – Mr CANDELA 23 voix

Après en avoir délibéré et décidé à l'unanimité la levée du vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, décide de désigner

- Mme Nathalie SERRE en qualité de délégué titulaire
- Mr Serge CANDELA en qualité de délégué suppléant

2/ COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATION DE COMPOSITION SUITE A DEMISSION DE MR GUINARD

RAPPORTEUR: MR LE MAIRE

Mr le Maire rappelle la démission de Mr Guinard de ses fonctions de conseiller municipal par lettre du 7 avril 2014. Par délibération du 2 avril 2014 il avait été procédé à la composition des différentes commissions municipales, Mr Guinard siégeant à la Commission Vie Associative.

	<i>COMMISSION VIE ASSOCIATIVE</i>
1	PALUSTRAN Serge
2	BOUYER Régis
3	AGROS Josette
4	BELLONE Jacques
5	VILLEVAL Valérie
6	PICCIN Raoul
7	GUINARD Jean Michel

Il est donc demandé de procéder à son remplacement après appel à candidature.

Après en avoir délibéré et décidé à l'unanimité la levée du vote à bulletin secret, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De modifier la composition de la Commission Vie Associative ainsi qu'il suit

	<i>COMMISSION VIE ASSOCIATIVE</i>
1	PALUSTRAN Serge
2	BOUYER Régis
3	AGROS Josette
4	BELLONE Jacques
5	VILLEVAL Valérie
6	PICCIN Raoul
7	DOUTRELOUX Jean Paul

3 TARIFICATION DES PRESTATIONS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

RAPPORTEUR: MME LAFOREST

RESTAURANT SCOLAIRE -----

RAPPEL TARIFICATION ANTERIEURE

RESTAURANT SCOLAIRE			
<i>ENFANTS</i>	2012/2013	%	2013/2014
1 et 2	2.97		2.99
3	1.48		1.49
NON RESIDENTS			3.50

Dans le cadre de la généralisation déjà engagée de l'application du quotient familial aux prestations périscolaires ainsi qu'à l'harmonisation des différents cadres de facturation il est proposé pour l'année scolaire 2014/2015 :

Q.F.	< 500	501 à 800	801 à 1050	1051 à 1150	1151 à 1400	1401 à 1500	> 1501	NON RESIDENT
TARIF UNITAIRE	2.99	3.08	3.12	3.12	3.13	3.19	3.29	7.00

Disposition relative aux familles nombreuses : Une réduction de 50% serait appliquée sur le tarif pour le 3eme enfant fréquentant le service.

Dispositions relatives aux absences et à la non facturation de ces périodes

- Absence pour convenance personnelle : préavis d'une semaine calendaire (courrier, mail...)
- Absence pour raison médicale : nécessité de fournir un certificat médical. Maintien d'un jour de carence (facturation maintenue pour le 1^{er} jour d'absence de la période)

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'approuver le tableau des tarifications du service de restauration scolaire proposé pour l'année scolaire 2014/2015
- de procéder au recouvrement des sommes facturées aux familles au moyen de la régie de recettes des produits périscolaires

CLAE -----

RAPPEL TARIFICATION HORAIRE 2013/2014

TARIFICATION CLAE (A L'HEURE)						
	QF < 750	751<QF<1050	1051<QF<1300	1301<QF<1500	QF>1500	NON RESIDENTS
FORMULE 1	0.10	0.12	0.14	0.16	0.18	0.22
FORMULE 2	0.27	0.32	0.38	0.44	0.50	0.52
FORMULE 3	0.50	0.60	0.70	0.80	0.90	1.00

TARIFICATION PROPOSEE

Q.F.	< 500	501 à 800	801 à 1050	1051 à 1150	1151 à 1400	1401 à 1500	> 1501	NON RESIDENT
FORMULE 1	0.10	0.11	0.12	0.14	0.16	0.18	0.20	0.25
FORMULE 2	0.27	0.29	0.32	0.38	0.41	0.44	0.50	0.52
FORMULE 3	0.50	0.50	0.60	0.70	0.75	0.80	0.90	1.00

- Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide à l'unanimité
- d'approuver le tableau des tarifications du service CLAE proposé pour l'année scolaire 2014/2015
 - de procéder au recouvrement des sommes facturées aux familles au moyen de la régie de recettes des produits périscolaires

SERVICE JEUNES -----

SERVICE JEUNES (ADHESION)			
	2013/2014	%	PROPOSITON 2014/2015
RESIDANT	20.00		20.00
NON RESIDANT	25.00		25.00
SERVICE JEUNES (INTERVENTIONS ANIMATION COLLEGE)			
	2013/2014	%	PROPOSITON 2014/2015
RESIDANT	10.00		10.00
NON RESIDANT	15.00		15.00
SERVICE JEUNES (TARIFICATIONS SORTIES)			
	2013/2014	%	PROPOSITON 2014/2015
RESIDANT	10.00		10.00
NON RESIDANT	15.00		15.00

- Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide à l'unanimité
- d'approuver le tableau des tarifications du Service jeunesse proposés pour l'année scolaire 2014/2015
 - de procéder au recouvrement des sommes facturées aux familles au moyen de la régie de recettes des produits périscolaires

ACCUEIL DE LOISIRS (A.L.S.H.)-----

Mr le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2013 décidant du principe de la municipalisation du service du Centre de Loisirs et la prévision des modalités pratiques d'organisation et de fonctionnement notamment dans le domaines de la tarification aux familles s'appuyant sur :

- le principe de la mise en place du quotient familial afin d'accroître l'accessibilité au service notamment au profit des familles les plus démunies
- l'application d'une tarification aux non résidents ayant pour référence le cout réel du service

TARIFS 2013/2014

Q.F.	< 751	751 à 1050	1051 à 1300	1301 à 1500	> 1501	NON RESIDENT
JOURNEE AVEC REPAS	11.00	12.00	13.50	14.00	14.50	31.00
1/2 JOURNEE AVEC REPAS	8.00	9.00	10.00	11.00	12.00	24.50
1/2 JOURNEE SANS REPAS	5.00	6.00	7.00	8.00	9.00	21.00

TARIFS PROPOSES 2014/2015

Q.F.	< 500	501 à 800	801 à 1050	1051 à 1150	1151 à 1400	1401 à 1500	> 1501	NON RESIDENT
JOURNEE AVEC REPAS	9.50	10.50	11.50	12.50	13.50	14.50	15.50	34.00
1/2 JOURNEE AVEC REPAS	8.00	8.50	9.00	9.50	10.50	11.00	12.50	28.00
1/2 JOURNEE SANS REPAS	5.00	5.50	6.00	7.00	7.50	8.00	9.00	21.00
PENALITE <i>(défaut d'inscription, retard)</i>	6.00	6.00	6.00	6.00	6.00	6.00	6.00	6.00

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'approuver les tarifs ci-dessus applicables du 1^{er} septembre 2014 au 31 aout 2015
- de procéder au recouvrement des sommes facturées aux familles au moyen de la régie de recettes des produits périscolaires

4 BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

RAPPORTEUR: MR LARROQUE

Mr le Maire rappelle le vote du Budget Primitif de l'exercice 2014 lors de la séance du Conseil Municipal du 23 avril 2014 et informe le Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'approvisionnement budgétaire et au transfert de crédit entre certains articles ou comptes budgétaires

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	INTITULE	MONTANT	ARTICLE	INTITULE	MONTANT
	CLAE				
6333	Formation Croix Rouge	1000			
	ACCUEIL DE LOISIRS				
611	Intervenants extérieurs	-500			
	JCS Projet Transversaux				
611	Prestation	-500			
TOTAL		0	TOTAL		0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

Avec 27 Voix pour , 0 Voix contre et 0 Abstention

- D'approuver la Décision Modificative N°1 du budget communal 2014

**5 PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT
SOCIAL A TEMPS INCOMPLET**

RAPPORTEUR: MR LE MAIRE

Mr le Maire précise qu'un agent occupant le grade d'Agent Social Territorial à temps incomplet sur une durée hebdomadaire de service de 30h1/2 a sollicité une diminution de son temps de service à hauteur de 17h1/2. Il est donc proposé de modifier le tableau des emplois communaux en conséquence. Une réorganisation des emplois correspondant à l'effectif de la crèche municipale (15 agents) sera ultérieurement proposée pour application à la rentrée d'août 2014.

L'assemblée délibérante,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

Vu le décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier et échelonnement indiciaire du cadre d'emplois des Agents Sociaux Territoriaux

Vu le tableau des effectifs de la Commune de Montrabé,

Et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

La création d'un emploi de :

Filière	Grade (s)	Durée hebdomadaire de service *	Date d'effet
SANITAIRE ET SOCIALE	<i>Agent Social territorial</i> <i>2^{ème} classe</i>	<i>Temps incomplet</i> <i>17H1/2</i> <i>HEBDOMADAIRES</i>	<i>20/08/2014</i>

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié comme suit :

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE	Effectif actuel	Effectif nouveau
<i>Agent Social territorial 2^{ème} classe A temps incomplet - 30h1/2 hebdomadaires</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>Agent Social territorial 2^{ème} classe A temps incomplet - 17h1/2 hebdomadaires</i>	<i>0</i>	<i>1</i>

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent qui sera nommé par arrêté de l'autorité territoriale à cet emploi sont inscrits au budget, et que les crédits seront reconduits chaque année.

6 ASSOCIATION DU COMITE DES FETES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

RAPPORTEUR: MR PALUSTRAN

Mr le Maire propose l'obtention d'une aide exceptionnelle au Comité des Fêtes de Montrabé à hauteur de 1000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1000€ au Comité des Fêtes de Montrabé

7 TRAVAUX S.D.E.H.G. - PARTICIPATION COMMUNALE AUX TRAVAUX DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE DE L'ABRIBUS DU COLLEGE

RAPPORTEUR: MR LE MAIRE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune concernant les travaux d'éclairage public de l'abribus mis en place sur le parking du Collège, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne a réalisé l'étude de l'opération dans les conditions suivantes :

- Confection d'une fouille en pied de candélabre existant pour la reprise en souterrain du réseau d'éclairage public
- Confection d'une tranchée sous espace enherbé de 5 mètres de longueur, avec reprise de gaine de l'abribus laissée en attente
- Protection par coffret de classe II équipé de fusible et disjoncteur différentiel
- Travaux annexes de branchement

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA récupérée par le SDEHG	141€
- Part restant à la charge de la Commune	789€
- Total	930€

Afin de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver le projet présenté
- De s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus

**8 ACQUISITION DE MOBILIER ET EQUIPEMENT SCOLAIRE –
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE
GARONNE**

RAPPORTEUR: MR LE MAIRE

Mr le Maire informe l'Assemblée que les services du Ministère de l'Education ont prévu l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école Élémentaire.

Afin de l'accueillir il convient de procéder à l'acquisition du mobilier et de l'équipement pédagogique nécessaire.

Ce besoin pour une salle de classe a été estimé comme suit :

MOBILIER ET EQUIPEMENT D'UNE SALLE DE CLASSE				
DESIGNATION	FOURNISSEUR	P.U.	QUANTITE	TOTAL HT
TABLES DOUBLES HAUTEUR REGLABLE - ATLAS II	CAMIF	95,50	15	1432,50
CASIER	CAMIF	13,34	30	400,20
CHAISES REGLABLES	CAMIF	60,00	30	1800,00
BUREAU DE MAITRE	CAMIF	401,00	1	401,00
CHAISE DE MAITRE	CAMIF	33,49	1	33,49
TABLEAU BLANC SIMPLE	CAMIF	179,00	2	358,00
ARMOIRE HAUTE	CAMIF	367,00	1	367,00
ARMOIRE BASSE	CAMIF	273,00	2	546,00
LIT PLIANT D'INFIRMERIE	CONFORAMA	66,58	1	66,58

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VIDEOPROJECTEUR	CAMIF	529,00	1	529,00
SUPPORT PLAFOND POUR VIDEOPROJECTEUR	CAMIF	97,50	1	97,50
TABLEAU BLANC INTERACTIF	CAMIF	1289,00	1	1289,00
SUPPORT MURAL POUR T,B,I,	CAMIF	749,00	1	749,00
			TOTAL	8069,27

Ce programme d'acquisition peut être éligible aux aides du Conseil General de la Haute Garonne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De solliciter une aide du Conseil General de la Haute Garonne à hauteur d'une dépense de 8069.27 HT
- De demander à Mr le Maire de constituer et transmettre à Mr le Président du Conseil General le dossier nécessaire à l'instruction de cette demande

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEBI	Jacques	
AGROS	Josette	
FONTA	Christian	
LAFORST	Florence	
PALUSTRAN	Serge	
GARCIA	Nathalie	
LARROQUE	Joël	
SERRE	Nathalie	
CANDELA	Serge	
ALGRANTI	Annie	
PICCIN	Raoul	
LOUBRIS	Danielle	
CHABBAL	Nicolas	
CANCEL	Sophie	
GREPINET	Jerome	
FAURE	Marie Therese	(procuration à Mr FONTA)
DURAND	Laurent	
RICHE	Sylvie	
DUPOIRIEUX	Cyriaque	
VILLEVAL	Valerie	
BELLONE	Jacques	
ORTIAL	Stephanie	
BOUYER	Regis	
DOUTRELOUX	Jean Paul	
RICARD	Virginie	
ARCAL	Maxime	
LABARDE	Annie	